



## FONDS D'APPUI AUX PARTENARIATS DANS LES NOUVEAUX PAYS MEMBRES DE L'UE LES PARTENARIATS RENFORCENT LES RELATIONS BILATÉRALES



Les fonds d'appui aux partenariats créés dans le cadre de la contribution suisse à l'élargissement ont pour but le partage d'expériences entre des institutions des nouveaux pays membres de l'UE et des partenaires suisses dans toutes sortes de domaines : mobilité douce, formation pédagogique ou biodiversité, par exemple. Mis sur pied pour financer des petits projets, ils reçoivent de la Suisse une contribution de l'ordre de 23 millions de francs.

La Suisse a une expertise reconnue dans de nombreux domaines, dont la protection de l'environnement et la recherche. Elle a créé des fonds d'appui aux partenariats dotés de 23,3 millions de francs pour permettre à des organisations suisses de partager leur savoir avec d'autres pays qui, pour des raisons généralement historiques, manquent d'expérience dans certains domaines.

---

### L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES : UNE ACTIVITÉ CLÉ

Les fonds d'appui aux partenariats créés en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en Slovaquie, en Slovénie et en République tchèque favorisent et développent les liens institutionnels de ces pays avec la Suisse. Les partenariats sont axés sur l'échange d'expériences dans un domaine donné, échanges qui profitent autant aux institutions et aux autorités des nouveaux pays membres de l'UE qu'à la Suisse.

Avec ces fonds d'appui aux partenariats, la Suisse soutient quelque 150 petits projets visant à résoudre des problèmes concrets dans les pays partenaires et à améliorer les conditions de vie de la population. Seules peuvent être reconnues comme partenaires les organisations qui ne tirent aucun avantage commercial de leur participation à des projets. Cette catégorie comprend, outre des fondations et des associations, des autorités publiques telles que communes ou administrations cantonales, ainsi que des syndicats. Les partenariats entre villes en sont un exemple classique.

---

### PLUSIEURS PROJETS DÉJÀ MENÉS À BON TERME

L'utilisation des fonds d'appui aux partenariats dans les différents pays débutera au plus tard vers la fin de 2012. Des projets ont déjà été déposés en Hongrie, en République tchèque et en Slovénie. Les partenariats mis sur pied dans ces deux derniers pays portent déjà leurs fruits : réalisation en République tchèque de deux projets, consacrés l'un à la promotion de la mobilité douce et l'autre à l'intégration des droits des enfants dans la formation pédagogique ; réalisation en Slovénie d'un projet de recherche sur la préservation de la biodiversité.

En Pologne, l'accent est mis sur les partenariats entre villes et communes, pour favoriser les échanges sur des sujets tels que l'aménagement du territoire ou les transports publics.



## LA COOPÉRATION PROFITE AUX DEUX PARTIES IMPLIQUÉES

Grâce à la mise sur pied et à la pérennisation de partenariats entre régions et institutions, la Suisse étend son savoir à différents niveaux et bénéficie directement de ce partage d'expériences. Les différents projets confèrent aux partenaires suisses un rôle actif dans la réduction des inégalités économiques et sociales entre les nouveaux et les anciens pays membres de l'UE.

Les dossiers sont déposés auprès de l'institution nationale chargée de la gestion du fonds. Sur place, un vaste comité de sélection, dans lequel la Suisse est également représentée, décide du financement des projets.

Les fonds d'appui aux partenariats créés dans le cadre de la contribution suisse à l'élargissement :

- contribuent au financement de quelque 150 projets de partenariat ;
- favorisent la création de partenariats institutionnels entre des corporations publiques de la Suisse et des nouveaux Etats membres de l'UE ;
- favorisent l'échange de savoir entre les nouveaux pays membres de l'UE et la Suisse, dans l'intérêt des deux parties concernées.

## LE PROJET EN BREF

### THÈME

Soutien de la société civile

### PAYS

Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque

### PARTENAIRES

Organisations non gouvernementales (ONG) et corporations publiques suisses

### CONTEXTE

Pour des raisons historiques, les institutions, les organisations et les corporations publiques des nouveaux pays membres de l'UE disposent d'un savoir limité dans bon nombre de domaines techniques. La Suisse peut les aider à combler ces lacunes en partageant avec eux sa grande expérience.

### BUTS

- Développer les partenariats institutionnels entre ONG, instituts de recherche et autorités publiques de la Suisse et de ses pays partenaires
- Mettre en œuvre des projets de partenariat propres à améliorer concrètement les conditions de vie de la population, grâce notamment à l'expertise suisse

### ACTIVITÉS

- Sélectionner et mettre en œuvre quelque 150 projets de partenariat
- Transmettre le savoir-faire suisse
- Mettre sur pied et développer des partenariats institutionnels
- Organiser des stages chez le partenaire au projet
- Procéder à des évaluations mutuelles et rédiger des rapports sur les expériences réalisées
- Instaurer des relations internationales durables dans le domaine concerné

### GROUPES-CIBLES

Organisations non gouvernementales et corporations publiques de la Suisse et des pays partenaires

### COÛTS

Contribution de la Suisse :

23,3 millions de francs

Dotation du fonds selon le pays :

Bulgarie : 2,2 millions de francs

Hongrie : 4 millions de francs

Pologne : 3,4 millions de francs

Roumanie : 5 millions de francs

Slovaquie : 2,5 million de francs

Slovénie : 1,1 million de francs

République tchèque : 5,1 millions de francs

### MISE EN ŒUVRE

Institutions des nouveaux pays membres de l'UE en collaboration avec un partenaire suisse

### DURÉE

2009 – 2015

(durée variable selon le pays)